

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

---

**OBJET :** Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations.

**Opération :** acquisition/amélioration d'un Centre d'herbergement et de réinsertion sociale (27 logements PLAI) situé aux 23-25, Boulevard d'Athènes 13001 Marseille.

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,  
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,  
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,  
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,  
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,  
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,  
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,  
Yves MORAINÉ donne procuration à Sabine BERNASCONI,  
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,  
Marine PUSTORINO donne procuration à Maurice REY

**ETAIT ABSENT :**

Hélène GENTE-CEAGLIO



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

## DELIBERATION

**OBJET :** Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations.  
Opération : acquisition/amélioration d'un Centre d'herbergement et de réinsertion sociale (27 logements PLAI) situé aux 23-25, Boulevard d'Athènes 13001 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations à hauteur de 707 688,00 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 1 572 640,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Ce programme, composé de 27 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI), est situé aux 23-25, Boulevard d'Athènes, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (contrat de Prêt n°54575 – références lignes du Prêt n°5144778 et 5144779).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

A l'unanimité

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

## DELIBERATION

**OBJET** : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations.

Opération : acquisition/amélioration d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (27 logements PLAI) situé aux 23-25, Boulevard d'Athènes (13001 Marseille).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

**Vu le contrat de Prêt n°54575 (références lignes du Prêt n°5144778 et 5144779) en annexe à la présente délibération et signé entre la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;**

A décidé :

**Article 1** : Le Département des Bouches-du-Rhône accorde sa garantie à hauteur de 45% pour le remboursement du Prêt n°54575 d'un montant total de 1 572 640,00 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°54575, constitué de deux lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Département s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**Article 4** : Le Conseil Départemental autorise la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**